



FOUNEX, LE 02 MARS 2015/CL/10.01

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITÉE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

PREAVIS MUNICIPAL N° 64/2011 - 2016

**concernant une demande de crédit de CHF 131'000.00 TTC
en vue de financer l'étude préalable d'implantation et d'élaboration
de l'extension du PPA Les Cuttemers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le plan partiel d'affectation « Les Cuttemers » et son règlement s'y référant (ci-après abrégés PPA) ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 25 avril 1990.

De nouveaux besoins en installations et équipements sportifs ayant été mis en évidence tant par les responsables du Tennis Club que par l'USTS, la Municipalité a décidé d'entreprendre une révision complète du PPA susmentionné, caractérisée par un périmètre d'étude du plan spécial élargi par rapport à son état initial en vigueur. Entreprise en 2010, cette révision, confiée au bureau URBAPLAN n'a, à ce jour, pas abouti, notamment en raison des coûts de réalisation jugés disproportionnés par la Municipalité, ainsi que des remarques des services cantonaux concernés et des instances régionales.

C'est pourquoi, il a été décidé de confier un nouveau mandat d'étude au bureau ABA PARTENAIRES SA, lequel en raison des contraintes liées aux mesures transitoires introduites par la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), nous a – contrairement à ce qui avait fait l'objet du premier projet – conseillé de ne pas envisager une extension de la zone d'utilité publique existante.

ABA PARTENAIRES SA est un bureau d'urbanisme qui compte une équipe polyvalente et expérimentée. Il est actuellement en charge de l'élaboration de plusieurs plans spéciaux et de Plans directeurs communaux (PDCom), de la révision de plans d'affectations et de la réalisation d'études diverses en urbanisme à des échelles variables.

L'étude d'ABA PARTENAIRES SA couvrira l'ensemble des prestations permettant d'aboutir à la mise en vigueur d'un nouveau PPA. Cette étude prendra en compte le droit cantonal et fédéral.

Description de l'étude

Phase 1 : Etude préalable d'implantation des infrastructures et des équipements

L'étude préalable d'implantation des infrastructures et des équipements a pour objectif de définir les lignes directrices des futurs développements urbanistiques sur le secteur d'étude « Les Cuttemers ».

Périmètre concerné :



Elle permettra notamment la construction à court terme d'un terrain synthétique de football autorisé par la réglementation communale en vigueur – pour lequel une prochaine demande de crédit d'étude sera déposée – sans toutefois compromettre le développement à plus long terme de l'ensemble du secteur. Ce dernier comprendra notamment la construction d'une halle de tennis couverte, l'agrandissement de la place de jeux existante et l'implantation d'un refuge.

Une fois l'étude préalable d'implantation des infrastructures et des équipements validée par la Municipalité, elle sera présentée au Service du Développement Territorial et circulera également auprès des différents services de l'Etat de Vaud concernés. Les recommandations des dits services seront prises en compte lors de l'élaboration et de la formalisation du projet de PPA.

Phase 2 : Projet de PPA

Etablissement du projet de PPA

Cette phase correspond à l'établissement et la formalisation du nouveau PPA. Elle comprendra les travaux suivants :

- L'établissement du nouveau plan d'affectation ;
- La révision complète du règlement et la description des nouvelles conditions de constructibilité ;
- L'établissement du rapport d'aménagement selon l'art. 47 OAT (rapport justificatif) ;
- La consultation des services de l'Etat concernés par le projet de PPA préalablement à leur examen légal (prise en compte de leurs recommandations et autres demandes lors de l'élaboration du projet) ;

Modification et ajustement des projets, enquête publique, approbation

Cette phase comprendra notamment :

- Rencontres diverses entre le bureau d'urbanisme et les Services de l'Etat de Vaud ;
- Prise en compte de leurs recommandations tout au long du processus d'élaboration du projet de PPA ;
- Modification du projet si nécessaire et envoi pour ultime contrôle au Canton ;
- Mise à l'enquête publique ;
- Traitement des éventuelles oppositions ;
- Approbation par le Conseil communal et le Canton du nouveau PPA.

Coûts de l'étude

Le calcul des honoraires du bureau ABA PARTENAIRES SA a été établi selon le temps consacré par catégorie, sur la base de tarifs réduits des recommandations des directives KBOB (Confédération, Cantons et Union des villes suisses) pour l'année en cours.

| | |
|---|--------------------------------|
| Phase 1 Etude préalable d'implantation des infrastructures et des équipements | CHF 13'800.00 |
| Phase 2 <ul style="list-style-type: none">• Etablissement du projet de PPA• Modification et ajustement du projet de PPA | CHF 36'600.00 CHF 11'900.00 |
| Frais de géomètre | CHF 5'000.00 |
| Frais divers | CHF 1'200.00 |
| Total HT | CHF 68'500.00 |
| TVA 8.0 % | CHF 5'480.00 |
| Total TTC | CHF 73'980.00 |

A ce montant, doivent encore s'ajouter les frais déjà engagés lors de la première étude confiée au bureau URBAPLAN, laquelle n'a, comme dit plus haut, pas abouti, soit :

| | |
|---|---------------|
| Honoraires du bureau URBAPLAN – 2010 à 2013 | CHF 49'820.45 |
| Frais d'ingénieurs pour calcul des coûts | CHF 7'020.00 |
| Total TTC | CHF 56'840.45 |

Total général

| | |
|---|-----------------------|
| PPA Les Cuttemers – mandat ABA PARTENAIRES SA | CHF 73'980.00 |
| PPA Les Cuttemers – mandat URBAPLAN | CHF 56'840.45 |
| Total TTC | CHF 130'820.45 |
| Arrondi à | CHF 131'000.00 |

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 64/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 131'000.00 destiné à financer l'étude préalable d'implantation et d'élaboration de l'extension du PPA Les Cuttemers,
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 64/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 131'000.00
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 131'000.00
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante
4. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve pour Constructions futures et autres investissements N° 9282.003

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 02 mars 2015 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

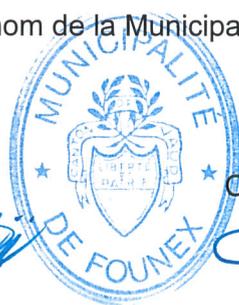
Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens



(Handwritten signatures in blue ink over the seal and text)

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 64/2011-2016
concernant une demande de crédit de CHF 131'000 TTC en vue de financer l'étude préalable
d'implantation et d'élaboration de l'extension du PPA Les Cuttemers.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Le Commission des finances a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 16 mars 2015, organisée par la Municipalité de Founex, en présence de Monsieur François Debluë, Syndic, de Madame Audrey Barchha et de Monsieur Philippe Schirato, Municipaux. La Commission de l'urbanisation était également présente à cette séance.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées, nous avons pu en débattre et nous positionner sur le dit préavis.

Préambule :

De nouveaux besoins en installations et équipements sportifs sont apparus, et ceux-ci étant souhaités et nécessaires, la Municipalité a décidé d'entreprendre une révision complète du plan partiel d'affectation « Les Cuttemers », ce dernier datant du 25 avril 1990.

La révision du PPA, entreprise en 2010, fut d'abord confiée au bureau **Urbaplan** ; à ce jour, elle n'a pas abouti en raison des coûts jugés disproportionnés par la Municipalité. Cette dernière a décidé de faire appel au bureau d'urbanisme **Aba Partenaires SA** qui va utiliser diverses informations et études déjà produites par Urbaplan. Pour information, ABA Partenaires officie en tant que service technique pour la ville de Lausanne.

Description de l'étude :

Phase 1 : Etude préalable d'implantation des infrastructures et des équipements (voir plan page 2 du préavis)

Phase 2 : Etablissement et formalisation du nouveau PPA.

Coûts de l'étude :

Le calcul des honoraires du bureau Aba Partenaires SA a été établi selon le temps consacré par catégorie, sur la base de tarifs réduits des recommandations des directives KBOB (Confédération, Cantons et Union des villes suisses). En effet, selon l'offre de prestations de Aba Partenaires, les coûts horaires sont en général de CHF 20 inférieurs à ceux des directives KBOB.

Les frais déjà engagés pour la première étude faite par Urbaplan se montent à CHF 56'840.45. Au final, les montants à régler à Aba Partenaires SA atteindront CHF 73'980 seulement.

Conclusions :

La Commissions des finances rappelle que le préavis No 64/2011-2016 fait l'objet d'un rapport séparé, préparé par la Commission d'urbanisation.

De son côté, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter le préavis municipal No 64/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 131'000.00 TTC en vue de financer l'étude préalable d'implantation et d'élaboration de l'extension du PPA Les Cuttemers et donc,

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 131'000 TTC,
2. De financer le montant de CHF 73'980 TTC de cet investissement par la trésorerie courante, et
3. D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve pour Constructions futures et autres investissements No 9282.003

Fait à Founex, le 22 mars 2015

Les membres de la Commissions des finances,

Denis LEHOUX

Hervé MANGE

Claude BRIFFOD

Rapport de la Commission d'urbanisme sur le préavis municipal
Nr 64/2011-2016 concernant une demande de crédit de chf 131.000.00 TTC
en vue de financer l'étude préalable d'implantation et d'élaboration de
l'extension du PPA Les Cuttemers.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'initiative de la Municipalité, les membres de la Commission d'urbanisme se sont réunis le lundi 16 mars dernier afin d'examiner le préavis susmentionné. Etaient présents à cette séance : M. François Deblüe, Syndic, Madame Audrey Barcha, Monsieur Philippe Schirato, Municipaux. M. Jean-Pierre Deblüe était excusé.

En date du mercredi 25 mars, la Commission s'est réunie à fin d'examiner ce préavis.

Préambule :

Le PPA (Plan Partiel d'affectation) des Cuttemers a été approuvé par le Conseil d'Etat le 25 avril 1990.

Des nouveaux besoins en installations et équipements sportifs ayant été mis en évidence tant par les responsables du Tennis Club que par l'USTS, la Municipalité a décidé d'entreprendre une révision complète du PPA avec URBAPLAN en 2010. Cette étude n'ayant pas été validée, la Municipalité a décidé de donner un nouveau mandat à ABA PARTENAIRES SA. L'étude demandée couvrira l'ensemble des prestations permettant d'aboutir à la mise en vigueur d'un nouveau PPA.

Dans sa phase 1, l'étude examinera l'implantation des infrastructures et des équipements, notamment la construction d'un terrain synthétique de football, d'une future halle de tennis couverte, l'agrandissement de la place de jeux existante et l'implantation d'un refuge. Dans sa phase 2, l'étude établira et formalisera le nouveau PPA, en accord avec tous les règlements/lois y relatifs et en consultant les services de l'Etat.

Coûts de l'étude :

Le calcul des honoraires du bureau ABA PARTENAIRES SA a été établi selon le temps consacré par la catégorie, sur la base de tarifs réduits des recommandations des directives KBOB.

| | |
|-----------------------------|-------------------------------------|
| Phase 1 | 13.800,-- CHF |
| Phase 2 | 56.840,-- CHF |
| Honoraires dossier URBAPLAN | 56.840,45 CHF |
| TOTAL | 130.820,45 arrondi à CHF 131.000,-- |

Point de vue de la Commission :

La commission a relevé le fait que la commune est propriétaire du terrain, côté Genève – parcelle nr 736, qui est en zone ZUP (Zone d’Utilité Publique) et côté Jura en zone agricole – parcelle nr 744.

Au vu des besoins du Tennis Club et de l’USTS, la commission approuve cette demande de crédit de CHF 131.000 TTC pour l’extension du PPA Les Cuttemers.

Conclusion :

La Commission d’urbanisme approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers d’accepter le préavis municipal nr 64/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 131.000 TTC en vue de financer l’étude préalable d’implantation et d’élaboration de l’extension du PPA Les Cuttemers.

Caroline Muller – Gelissen

Christian Dutruy

Laetizia Farine

Alain Mermoud

Sylvette Blatter

Anne Chiari-Bory

Alexandre Galletet

Jean-Paul Guichoud